Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201727-20251217-073_2025-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLANCOET
Tél. : 02.96.84.39.70
Email : mairie-plancoet@wanadoo.fr

Délibération n°073-2025

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage :
11 décembre 2025
Nombre de conseillers :
En exercice : **23** - Présents : **18** - Votants : **18**

Séance du mercredi 17 décembre 2025

Présents : Mesdames et Messieurs BARRAUX Patrick, FANOUILLÈRE Pascal, LABBÉ Céline, LOHIER Jean-Guy, FAREY Évelyne, HEUX Claudine, BOUAN François, SAMSON Noël, COTTEBRUNE Yves, FOREST Éric, SAMSON Valérie, NEVOT Gilles, REBILLARD Dominique, LEBIS Nathalie, DELAMARRE Patricia, LONCLE Marie-Pierre, CHANTEREAU Vanessa, CHEVALIER Thomas.

Excusés : Mesdames et Messieurs RUBÉ Alain, BEAUDUCEL Fabrice, SAIGET Christophe, DUROT Françoise SEGUIN Anne-Cécile

Secrétaire de séance : Madame Valérie SAMSON

073-2025 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS MUNICIPAUX SUITE A MODIFICATION D'UNE DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint Administratif permanent à temps non complet (31h50) suite à une demande de temps partiel à 90%.

- ***SI LA MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL EST SUPERIEURE A 10% DU TEMPS DE TRAVAIL INITIAL DE L'EMPLOI OU EN CAS DE PERTE DE L'AFFILIATION À LA CNRACL (temps de travail passant en dessous de 28 heures):***

DECIDE

▪ la suppression, à compter du 1er Janvier 2026 d'un emploi permanent à temps complet (35 heures) d'Adjoint Administratif Territorial,

▪ la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps partiel (31,50 heures) d'Adjoint Administratif Territorial,

PRECISE

▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice *(uniquement en cas d'augmentation du temps de travail).*

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DE DHS

SERVICE	FONCTIONS	DURÉE HEBDOMADAIRE DU POSTE	GRADE
ADMINISTRATIF	Agent de service à la population chargée de la communication	31 h 50	Adjoint Administratif Territorial

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201727-20251217-073_2025-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix présentes et représentées, décide de :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 *(+ articles spécifiques à la collectivité territoriale ou à l'EPCI concerné*)

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 20 et 32

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2, 3-2, 3-3 et 34

Considérant que les besoins du service nécessitent la modification des durées hebdomadaires de service ci-dessus énumérés :

Considérant que l'accomplissement de ces missions relèvent du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal et rappelé ci-dessous,

SERVICE	FONCTIONS	DURÉE HEBDOMADAIRE DU POSTE	GRADE	STATUT DE L'AGENT EN FONCTION
ADMINISTRATIF	Directeur Général des Services	35 H	Attaché Principal	Contractuel (remplacement congé maladie)
ADMINISTRATIF	Agent service à la population	35 H	Rédacteur Territorial	Titulaire
ADMINISTRATIF	Gestionnaire Ressources Humaines	35 H	Adjoint Administratif Principal Territorial 1ère classe	Titulaire
ADMINISTRATIF	Responsable des Affaires Générales	35 H	Adjoint Administratif Territorial	Titulaire
ADMINISTRATIF	**Agent service à la population chargée de la Communication**	**31 H 50**	**Adjoint Administratif Territorial**	**Titulaire**
ADMINISTRATIF	Gestionnaire urbanisme	35 H	Technicien Principal de 1ère classe	Titulaire
ADMINISTRATIF	Gestionnaire comptabilité	17 h 50	Adjoint Administratif Territorial	Titulaire
ESPACE FRANCE SERVICES	Animatrice Espace France Services	17 h 50	Adjoint Administratif Territorial	Titulaire
ESPACE FRANCE SERVICES	Animatrice Espace France Services	35 h 00	Adjoint Administratif Territorial	Titulaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201727-20251217-073_2025-DE

ESPACE FRANCE SERVICES	Agent d'entretien des locaux	4 h 16	Adjoint Technique Territorial	Contractuelle
TECHNIQUE	Responsable du service technique	35 H	Technicien Principal de 1ère classe	Titulaire
TECHNIQUE	Responsable du service voirie	35 H	Agent de Maîtrise Principal	Titulaire
TECHNIQUE	Responsable du service espaces verts	35 H	Adjoint Technique Territorial de 1ère classe	Titulaire
TECHNIQUE	Agent d'entretien espaces verts	35 H	Adjoint Technique Territorial de 1ère classe	Titulaire
TECHNIQUE	Agent faisant fonction d'ATSEM et accueil bibliothèque	31 H	Adjoint Technique Principal Territorial de 1ère classe	Titulaire
TECHNIQUE	Agent d'entretien des bâtiments communaux	35 H	Adjoint Technique Territorial	Titulaire
TECHNIQUE	Agent d'entretien des bâtiments communaux	35 H	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	Titulaire
TECHNIQUE	Agent d'entretien des Espaces Verts	35 H	Adjoint Technique Territorial	Stagiaire
TECHNIQUE	Agent d'entretien de la voirie	35H	Adjoint Technique Territorial	Stagiaire
TECHNIQUE	Agent d'entretien de la voirie	35H	Adjoint Technique Territorial	Stagiaire
TECHNIQUE	Agent d'entretien de la voirie	35H	Adjoint Technique Territorial	Titulaire
TECHNIQUE	Agent d'entretien de la voirie	35H	Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	Titulaire
TECHNIQUE	Agent d'entretien des bâtiments communaux	35 H	Adjoint Technique Territorial	Titulaire
TECHNIQUE	Agent d'entretien des bâtiments communaux	35 H	Adjoint Technique Territorial	Titulaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201727-20251217-073_2025-DE

TECHNIQUE	Agent d'entretien des bâtiments communaux	35 H	Adjoint Technique Territorial	Titulaire
TECHNIQUE	Agent d'entretien des bâtiments communaux	35 H	Adjoint Technique Territorial	Stagiaire
TECHNIQUE	Agent d'entretien des bâtiments communaux	21 H 50	Adjoint Technique Territorial	Contractuelle (C.D.I.)
TECHNIQUE	Agent d'entretien des locaux scolaires	35 H	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	Titulaire
PÉRISCOLAIRE	Agent d'entretien des locaux scolaires	29 h 40	Adjoint Technique Territorial	Contractuelle
PÉRISCOLAIRE	Agent d'entretien des locaux scolaires	12 H 00	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	Titulaire
PÉRISCOLAIRE	Animatrice périscolaire	16 H 50	Adjoint Animation Territorial	Stagiaire
PÉRISCOLAIRE	Adjoint d'Animation Périscolaire	20 h 25	Adjoint d'Animation Territorial	Stagiaire
ALSH	Directrice de l'ALSH	35 H	Animateur Principal Territorial de 1ère classe	Titulaire
ALSH	Animatrice ALSH	12 H 55	Adjoint Territorial d'Animation	Titulaire
ALSH	Animatrice ALSH	6 h 50	Adjoint Territorial d'Animation	Stagiaire
ALSH	Animateur ALSH	Horaire	Adjoint Territorial d'Animation	Contractuelle
ALSH	Animatrice ALSH	Horaire	Adjoint Territorial d'Animation	Contractuelle

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201727-20251217-073_2025-DE

ALSH	Animatrice ALSH	35 H	Adjoint Territorial d'Animation	Contractuelle
RESTAURATION SCOLAIRE	Surveillance restaurant scolaire	16 H	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	Titulaire
RESTAURATION SCOLAIRE	Surveillance restaurant scolaire	6 H	Adjoint Technique Territorial	Contractuelle (C.D.I.)
RESTAURATION SCOLAIRE	Surveillance restaurant scolaire	11 H	Adjoint Technique Territorial	Stagiaire
RESTAURATION SCOLAIRE	Agent de service/surveillance	4 h 10	Adjoint Technique Territorial	Contractuel
RESTAURATION SCOLAIRE	Agent de service/surveillance	4 h 10	Adjoint Technique Territorial	Contractuelle
RESTAURATION SCOLAIRE	Agent de service/surveillance	2 h 05	Adjoint Technique Territorial	Contractuelle
RESTAURATION SCOLAIRE	Agent faisant fonction d'ATSEM et accueil bibliothèque	4 H	Adjoint Technique Principal Territorial de 1ère classe	Titulaire
BIBLIOTHEQUE	Bibliothécaire	35 H	Adjoint du Patrimoine	Contractuelle (en attente de recrutement)

- **MODIFIER** la durée hebdomadaire de service de l'agent,
- **MODIFIER**, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1er Janvier 2026,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches pour cette mise à jour des effectifs communaux et à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.
- **PRÉCISER** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.
- **DIRE** que Monsieur le Maire, ou bien son représentant désigné à cet effet est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, à engager toutes les démarches pour cette mise à jour des effectifs communaux et à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Patrick Barraux

MAIRIE DE PLANCOËT
CÔTES D'ARMOR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.